

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS VILLE DE MAZERES
Le lundi 18 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le DIX HUIT DECEMBRE à DIX HUIT HEURES

Le Conseil d'Administration du CCAS de MAZERES (Ariège) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Louis MARETTE

Date convocation du Conseil d'Administration : 11/12/2023

Etaient présents : MARETTE Louis, PUJOL Jacques, DAGNAC Eliane, EYCHENNE Marguerite, LABEUR Michel, PONS Géraldine, ZAMBONI Daniel, RAYNIER Valérie, BIAIS Carole, CANOQUET Germaine, POUIL Bernadette.

A donné pouvoirs : ROOU Christine

Absentes excusées : DEJEAN Gaston, BRIQUET Gaëlle, DARKAS Marika, PITORRE Muriel,

Secrétaire de séance : LABEUR Michel

**OBJET : Accroissement temporaire et saisonnier d'activité exercice
2024 : recrutement d'agents non titulaires**

Monsieur le Président informe l'assemblée que conformément à l'article 3 (1° et 2°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil d'administration d'autoriser le Président à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans nos services.

Il précise aux membres présents que les besoins du service peuvent l'amener à recruter des agents **non titulaires** pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services d'aides à domicile et de portage de repas. Ces agents assureront des fonctions relevant de la filière sociale et de la catégorie C, à temps non complet.

Ces agents non titulaires pourront être amenés à justifier la possession d'un diplôme, et/ou d'une expérience professionnelle, au regard des postes à occuper. Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade concerné. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, DECIDE à l'unanimité, de se prononcer en faveur de cette procédure et d'AUTORISER le président à signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente.

FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 19/12/2023


Le Président,
Louis MARETTE

Le Secrétaire de Séance
Michel LABEUR

